

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Brumaire.

(Ère Vulgaire)

Mercredi 16 Novembre 1796.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

ITALIE.

De Milan, le 29 octobre.

La commission des revenus demaniaux a ordonné à tous les administrateurs des abbayes de cesser de payer le montant de ces revenus aux commandataires & aux pensionnaires, & de les retenir, jusqu'à nouvel ordre, à la disposition de la commission.

Le général Buonaparte a arrêté que l'uniforme des légions que vont former les villes cispadanes, sera le même que celui des Milanais. Il s'est expliqué d'une manière non équivoque à ce sujet, en disant qu'il n'y en aurait qu'un seul pour tous les pays qui seront indépendans.

De Gènes, le 31 octobre.

Une felouque d'environ 40 recrues allemandes pour l'Espagne a fait naufrage dans la rivière près Arczano, & environ la moitié a péri.

Dans la nuit du 25 au 26, un autre bâtiment, portant 196 autres recrues, a pris feu malheureusement; environ 40 ont péri & 96 ont été transportés à l'hôpital, si maltraités que la plus grande partie en périra; le reste a été sauvé par les bateaux arrivés le matin.

Les fanatiques & les émissaires de l'Autriche excitent, par des discours & des proclamations, les habitans de ces fiefs impériaux à s'insurger contre les Français, qui sont rentrés dans ces fiefs au nombre de 1000 hommes. Cependant la paix de Naples & l'abandon de la Méditerranée par les Anglais, ont consterné tout-à-fait les ennemis de la France.

Voici les détails du complot qu'on attribue au comte Girola. (*Voyez la feuille d'hier*).

Le fief de Sainte-Marguerite, situé dans la vallée de Scrivia, & où il y a sur une hauteur un château susceptible de défense, étoit le point de réunion qu'il avoit choisi. Il faisoit enrôler des Allemands, prisonniers de guerre, qui désertent par la négligence des Français, & les envoyoit par le chemin de Torrighia à Sainte-Marguerite. Il avoit établi sur la route des agens qui fournissoient des étapes à ces déserteurs. Une partie de ces recrues prenoit le chemin de Sestri de Lesante, passoit par Sala, où demeure la duchesse de Parme, & retournoit

à l'armée autrichienne dans l'état de Venise. Les émigrés des fiefs se rendoient à Sainte-Marguerite, & ils devoient y être joints par d'autres mécontents, dès que tout auroit été prêt pour le soulèvement. Plusieurs agens connus, & entr'autres Sisto Quaglia, Ballestrieri dit Piccare, d'Arquata, & le prêtre Coirazza, rodoient dans les fiefs, y répandoient des manifestes de Wurmser. Ce général étoit instruit de ce plan; il avoit même envoyé de Mantoue le colonel Mercantini, qui a demeuré plusieurs jours caché à Gènes dans la maison du comte Girola, où il a concerté ce plan, aidé de quelques officiers allemands prisonniers de guerre & relâchés sur leur parole.

Les menées de tous ces agens, le transports des poudres & d'autres munitions de guerre dans les fiefs, ont donné des soupçons, & bientôt le complot a été découvert. Le ministre Faypoult envoya un exprès au général Buonaparte, pour lui faire part de tout ce qui se traitoit: celui-ci donna aussi tôt, au gouverneur de Tortone, l'ordre d'envoyer un détachement à Sainte-Marguerite & dans les autres fiefs. Il y avoit dans le château de Sainte-Marguerite près de 300 personnes qui ont pris la fuite à l'approche des Français. Le seigneur du fief, qui est un Malaspina, s'est aussi sauvé avec sa famille. On ne sait pas encore les détails de l'expédition; mais l'on a arrêté beaucoup de gens armés & découvert des dépôts d'armes & de munitions. On assure que les muletiers les cherçoient pendant la nuit dans un village tout près de Gènes, où les émissaires du comte Girola les portoiert secrettement. On dit qu'un homme au service du gouvernement de Gènes, dans une place de confiance, est compromis dans cette affaire.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 29 octobre.

Des lettres de Vienne, arrivées hier, s'accordent à nous annoncer que la levée des recrues dans les provinces autrichiennes a été tout à coup suspendue, par ordre de l'empereur. Cette nouvelle ranime notre espoir pour la paix.

Voici la traduction de la lettre de félicitation que la diète a arrêté à l'unanimité d'adresser à l'empereur:

« La diète se réjouissant avec tous les bons Allemands de voir une si grande partie de l'Empire délivrée de l'ennemi, par les victoires si rapidement accumulées des armées autrichiennes, & de l'être elle-même du danger imminent dont l'approche de l'armée française menaçait le lieu de

ses séances, s'empresse, dans sa première assemblée après les vacances, de témoigner confirmativement la vive part qu'elle prend à ces heureux événemens, & aux entreprises exécutées avec un succès si éclatant, sous la sage direction de S. A. S. l'archiduc Charles, de ce prince déjà si grand par sa valeur héroïque & ses vues profondes, ainsi que par les services éminens qu'il a rendus à la patrie germanique. Intimement convaincue des avantages importants qui en résultent pour la conservation constitutionnelle de l'Empire germanique, la diète adresse, ainsi qu'elle le doit, ses respectueux remerciemens à S. M. I., comme à son généreux & magnanime défenseur, pour les efforts extraordinaires qu'elle a faits pour le bien de tous; & elle recommande très-humblement l'empire à sa protection ultérieure: elle ne manque pas de joindre en même tems, à cette expression de sa plus vive reconnaissance, le vœu le plus sincère, que la providence accorde aux entreprises que l'auguste chef de l'Empire pourra former dans la suite, toute l'assistance & les bénédictions que méritent, sous tous les rapports, ses soins bienfaisans & infatigables & ses vues paternelles pour la conservation de l'Empire en général, ainsi que pour l'obtention d'une paix convenable & durable ».

De Francfort, le 30 octobre.

On a fait le relevé des pertes que l'évêché de Wurtzbourg a essuyées par la présence des troupes françaises. Le village de Schweinfurth perd au-delà de 300 mille florins; celle de Wurtzbourg au-delà de 100 mille florins; celle de Kintzingen 36 mille florins: uniquement en réquisitions, pillages & nourriture fournie aux troupes, non compris le dommage occasionné aux campagnes, forêts & maisons.

De Mayence, le 2 novembre.

Notre armée est, depuis le 29, derrière la Selz. Les Français s'approchent en forces. On croit que leur dessein est de masquer Mayence pour se porter vers Landau & dégager cette forteresse. Nous sommes ici dans la plus grande sécurité.

Deux cents hommes de troupes électorales de Cologne ont fait une expédition des plus hardies dans la nuit du 21 au 22 de ce mois, en passant le Rhin vers Boppard, où ils ont fait prisonniers 1 lieutenant-colonel, 4 capitaines, 7 officiers, 1 commissaire avec 9 employés & 225 hommes, tant bas-officiers que soldats: ils se sont emparés, en outre, d'une caisse de contributions & de 42 chevaux d'officiers.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 22 brumaire.

Tandis que l'archiduc Charles, avec ses principales forces sur le Haut-Rhin, est parvenu à expulser de la rive droite l'armée du général Moreau, & qu'il dirige en ce moment ses attaques sur le fort de Kehl, les généraux autrichiens n'ayant point de forces assez considérables pour se maintenir au loin sur la rive gauche, viennent de prendre le parti de concentrer leurs différens corps de troupes sur ce point. En conséquence, l'ennemi s'est replié dans son camp retranché sous Mayence & à la tête de pont de Manheim; de sorte que l'armée de Sambre & Meuse borde la rive gauche du Rhin depuis cette dernière ville jusqu'à Dusseldorf. D'après toutes

les apparences, aussi-tôt que le fort de Kehl sera repris, s'il peut l'être, les principales forces de l'archiduc descendront sur le Bas-Rhin pour se réunir aux corps des généraux Kray & Werneck, & agir de concert pour dégager la rive droite, afin de terminer la campagne par cette opération.

Les généraux français paroissent s'y attendre & prennent toutes les mesures propres à déconcerter ces nouveaux projets. L'aile gauche occupe la Stronderbach, sur la rive droite du Rhin, & elle se retranche avec la plus grande activité dans cette position. Une partie de l'artillerie de réserve de ce corps d'armée a été renvoyée dans les environs d'Obladen. A Dusseldorf, on a repris avec la plus grande activité les travaux des fortifications, & l'on vient de faire une nouvelle réquisition de 30 mille palissades pour garnir les ouvrages avancés de la place.

Toutes ces mesures défensives viennent à l'appui de ce que l'on suppose sur les plans des généraux impériaux, & l'on s'attend à voir transférer bientôt sur le Bas-Rhin le théâtre le plus actif des opérations.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Extrait du bulletin de cette armée.

Le général Vaubois a attaqué l'ennemi, le 12 brumaire. Le général de brigade Guieux, commandant son avant-garde, s'est porté au village de Saint-Michel. Après une opiniâtre résistance de la part de l'ennemi, il est parvenu à s'emparer de ce village, & à brûler les ponts que l'ennemi avoit sur l'Adige. Il a fait à l'ennemi 350 prisonniers. Cependant l'ennemi voulant faire une diversion favorable à Saint-Michel, s'est mis en marche de son poste de Cambia & de Sergasano, pour se porter sur Lavis. Le général Vaubois envoya à la rencontre le général de brigade Fiorella, qui l'a vigoureusement battu & repoussé jusque dans le village de Saguzanno: il lui a fait 95 prisonniers. La perte de l'ennemi est évaluée à 1200 hommes tués ou blessés, & 445 prisonniers.

De Rouen, le 22 brumaire.

La route de Rouen à Déville est infesté par des voleurs. Le 17 de ce mois, vers minuit & demi, trois brigands ont arrêté au Mont Riboudet le citoyen Dangerville, boulanger de la commune de Déville. Après lui avoir porté plusieurs coups, ils lui ont volé vingt écus, le seul argent qu'il eût sur lui.

Le 19, on a aussi arrêté au même lieu sur les sept heures du soir, le citoyen Gonfreville, demeurant aussi à Déville. Il a été arrêté par un seul individu portant un sabre sur son épaule. A en juger par les vols dont on ne cesse d'entendre parler, l'étranger doit considérer la France comme une vaste caverne.

De Paris, le 25 brumaire.

Dans la nuit du 23 au 24, le feu a pris au bureau de la comptabilité du ministère de la justice, place Vendôme. Les secours ayant été prompts, le feu a bientôt été éteint sans aucun ravage considérable. Aucun papier n'a été brûlé. On attribue cet accident à l'imprudence d'un garçon de bureau. Voilà la cinquième ou la sixième fois que le feu prend à cette même maison depuis quatre ans.

Plusieurs journaux ont annoncé le mariage de la princesse, fille de Louis XVI, avec l'archiduc. Quoiqu'il n'y ait rien que de très simple dans ce mariage, l'avis n'a encore aucune authenticité.

On s'entretient beaucoup des actes de la négociation avec l'Angleterre. Chacun saisit avec empressement cette occasion de faire un petit apprentissage en politique, ainsi que le fait lui-même notre ministre des relations étrangères. Son inexpérience dans ces sortes de matières le rend très-embarrassé sur le ton qu'il doit prendre. Il affecte de répondre toujours en Spartiate pour le lacedaémone, en Romain pour la fierté. Mais à voir le train que prennent aujourd'hui les négociations, elles dureront assez long-tems pour que le ministre ait le tems de se former.

D'un autre côté, le lord Malmesbury n'avance pas beaucoup avec ses éternels courriers : ainsi voilà une négociation engagée entre un homme qui craint d'avancer une seule phrase, crainte de dire une sottise, & un autre qui croit expédient d'envoyer un courrier en Angleterre pour chaque réponse évasive qu'il reçoit en France. C'est pousser très-loin de part & d'autre la circonspection diplomatique : cependant le sang des hommes coule; l'Europe est en suspens; les nations épuisent leurs ressources, & chaque jour voit se creuser pour elles l'abîme d'embarras où la guerre les plonge.

On rit quelquefois, sur la scène, du spectacle grotesque de deux hommes qui font l'un contre l'autre de grandes démonstrations de bravoure, sans avoir envie de se battre : mais hélas ! c'est un spectacle bien déplorable pour les nations qui le contempnent & le payent de tout leur sang & de tous leurs trésors, que de voir deux gouvernemens qui parlent de paix, sans prendre ni l'un ni l'autre les moyens de l'avancer. Ce que ce genre de dispute présente de ridicule disparoit devant ce qu'il a de sinistre & d'effrayant.

On a préjugé ici que l'intention du gouvernement anglais n'étoit que de faire d'apparentes démonstrations de paix ; mais si la politique prescrit à l'Angleterre de paroître au moins amie de la paix, pourquoi la politique ne nous prescrit-elle pas d'observer la même décence & de témoigner quelque respect pour l'humanité, dans une cause où il y va de ses intérêts les plus chers ?

Le premier mémoire présenté par le lord Malmesbury ouvroit les négociations d'une manière assez franche, au moins en apparence, & sur-tout très-décente ; nous lui avons répondu d'abord par un chapitre d'injures, que tout le monde a trouvé déplacé : ensuite en lui conseillant d'envoyer des courriers à Londres, à Vienne, à Lisbonne, à Ratisbonne & à Pétersbourg pour y chercher des instructions de son gouvernement & de ses alliés. C'est donc nous qui avons commencé ce système, que suit aujourd'hui trop fidèlement l'ambassadeur d'Angleterre, de traiter de la paix par courriers.

Le second mémoire présenté par celui-ci a semblé cependant couper court à tant d'embarras, en offrant de convenir de quelques bases de paix, réglées sur des principes de compensations. A cela une réponse de quatre lignes, où l'on a trouvé le secret de mettre beaucoup de dérision, mais fort peu de sens. Il semble qu'on se fasse un jeu de mettre aux prises la fierté française avec

la fierté britannique. Lorsqu'une négociation reste secrète, on se sent un peu plus porté à dissimuler les outrages ; mais la publicité les rend plus intolérables. Deux gouvernemens seroient disposés à s'entendre, que ce ton d'aigreur les sépareroit toujours.

Aujourd'hui la difficulté consiste dans l'invitation pressante, faite par le lord Malmesbury, de reconnoître d'abord le principe que la paix doit se faire par compensations, avant d'indiquer les objets de ces compensations. Je vois que le cabinet britannique veut régler la paix, à peu près comme nous avons réglé notre constitution, par une déclaration de principes.

Il y a peu d'inconvéniens sans doute à rendre hommage à des vérités triviales à force d'être claires. Pourquoi donc nous refuser à reconnoître un principe qui a pour lui l'évidence ? Notre négociation ne doit pas ressembler à l'enfant paresseux qui craint de dire A, parce qu'on le forcera de dire ensuite B. Depuis que l'Europe s'est civilisée, depuis qu'elle a adopté un droit public qui garantit sa tranquillité, sa fixité, toutes les paix se sont traitées par le principe des compensations. C'est le principe des compensations qui a conservé tant de puissances que la guerre avait depouillées, mais qui se sont trouvées fortes des succès de leurs alliés.

Un gouvernement qui diroit aujourd'hui en présence de l'Europe : tout ce que j'ai conquis est à moi ; tout ce qui a été conquis sur moi & sur mes alliés doit leur être restitué ; ce gouvernement seroit digne des dominateurs & des conquérans de l'Asie, & ne seroit point digne de l'Europe civilisée. Heureuse la nation qui peut acheter de la paix par compensations, qui a conquis beaucoup au-delà de ce qu'elle a perdu. Pour la Martinique qui nous est échappée, pour quelques îles sans importance, nous possédons toutes les provinces belgiques, la plus grande partie de trois électerats, d'importans passages sur le Rhin, & cette riche Lombardie. Voilà, ce me semble, de vastes objets de compensation, & tels que nous pouvons en conserver beaucoup, ou signaler une éclatante modération.

Quant aux pertes qu'à faites la Hollande, nous avons à demander ce que l'Angleterre est porté à lui restituer, & à nous demander à nous-mêmes ce que nous pouvons lui rendre par le sort de la guerre. Ah ! quelle est triste, cette alliance avec une puissance qu'on a débauché & à laquelle on a ôté le principe de la force. Voyez cette honteuse reddition d'une escadre toute entière, qui n'a pas tiré un coup de canon, je ne dis pas pour sa défense, mais pour son honneur. Est-ce avec des secours si suspects que nous voulons prolonger une guerre maritime ?

Loin d'abuser contre nous du principe des compensations, l'Angleterre doit craindre que nous ne nous en servions contre elles avec trop de rigueur. Reconnoissons donc ce principe tutélaire des nations ; conservons avec soin tous les gages que la fortune a mis entre nos mains. Gardons-nous de rien préjuger impérieusement sur leur destinée. Maintenons-les toujours disponibles ; gardons-nous d'armer les habitans contre nous par des désordres & des dilapidations ; gardons-nous de les armer les uns contre les autres par une politique perfide & qui tourneroit contre nous. La paix est là : en y semant l'insurrection, nous éloignons la paix.

LACRETELLE, le jeune.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENT S.

Présidence du citoyen CAMBACÈRES.

Suite de la séance du 24 brumaire.

Desmolins, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur le grand nombre de militaires estropiés qui mandient.

De tous les spectacles, dit l'orateur, il n'en est pas de plus affligeant que celui d'un soldat mutilé pour le service de son pays & qui est réduit à la plus extrême misère après avoir perdu sa jambe, son bras, ou quelque autre partie de son corps pour défendre ses concitoyens. Bélisire aveugle fut réduit, disent quelques historiens, à mendier son pain; & l'état où on le représente marchant presque nud dans les campagnes, soutenu d'une main sur son bâton, & de l'autre s'appuyant sur un enfant de huit ans & demandant l'aumône, est un objet que l'on présente sans cesse à la sensibilité & qui intéresse tous les cœurs. Ces paroles, vraies ou fausses, qu'on répète après lui, lorsqu'il demandoit l'aumône, date obolum Belisario, retentissent encore au fond des âmes.

Desmolins demande qu'il soit fait un message au directoire exécutif à l'effet de l'inviter à prendre les mesures nécessaires pour fournir des secours aux défenseurs de la patrie, mis hors d'état de servir & de travailler pour vivre. — Ce message sera fait.

Séance du 25 brumaire.

Le directoire transmet au conseil & le conseil renvoie à la commission des finances l'état de répartition des impositions pour l'an 5.

Les commissaires de la trésorerie demandent qu'il leur soit ouvert un nouveau crédit, les fonds mis à leur disposition étant épuisés.

Cette demande est renvoyée à la commission des dépenses.

Le conseil met à la disposition des commissions des inspecteurs du corps législatif 800 mille francs pour les dépenses courantes.

Laporte reproduit le projet de résolution sur les enfans nouveaux nés & abandonnés: il est adopté, & porte que ces enfans seront reçus dans tous les hospices civils de la république.

On reprend les discussions sur les transactions. Crassous lit les séries de questions que le conseil est convenu de suivre. En voici le texte:

Première série de questions sur les sommes stipulées ou présumées stipulées en numéraire métallique.

1°. Les stipulations de sommes antérieures au premier juillet 1791, sont-elles présumées faites en numéraire métallique?

2°. Les obligations ainsi stipulées qui sont à terme, & dont le remboursement est exigé par le créancier, sont-elles susceptibles d'une réduction.

3°. Le corps législatif doit-il déterminer cette réduction ou renvoyer les parties devant les tribunaux, pour la déterminer par la voie de l'expertise?

tion ou renvoyer les parties devant les tribunaux, pour la déterminer par la voie de l'expertise?

Deuxième série de questions sur les obligations stipulées ou présumées stipulées en assignats.

1°. Toute stipulation de sommes postérieures au premier juillet 1791, est-elle présumée faite en valeur assignats, lorsque l'intention contraire n'est pas exprimée dans l'acte?

2°. Les sommes ainsi stipulées seront-elles réduites en la valeur réelle que le papier-monnaie avoit à l'époque de la stipulation?

3°. Cette réduction sera-t-elle déterminée par le corps législatif d'une manière uniforme, ou par un tableau d'appréciation à faire par chaque département; sur la valeur combinée de l'assignat contre le numéraire métallique, les denrées & les marchandises, ou bien renvoyées aux tribunaux, pour être déterminée par la voie de l'expertise?

La première question de la première série a été décidée hier affirmativement.

Aujourd'hui, après de légers débats, le conseil a décidé que les obligations antérieures au premier juillet 1791, ne seront pas sujettes à réduction.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le premier objet dont on s'occupera sera de savoir si on accordera des délais pour acquitter les obligations dont nous venons de parler, & quels seront ces délais?

Des sous-locataires adressent une pétition dans laquelle ils exposent que le terme fixé pour leur donner congé est trop court; ils demandent que ce terme soit prolongé pour ceux qui payeront leurs principaux locataires en numéraire métallique.

Plusieurs objets étoient à l'ordre du jour; Thibaut demandoit à parler sur les patentes & Réal sur le code hypothécaire; la parole a été accordée à ce dernier.

Il expose combien il est urgent que le conseil statue sur un objet aussi important que le code hypothécaire; il développe tous les avantages qui en résulteront, & demande que de deux jours l'un cet objet soit mis à la discussion.

Cette proposition, appuyée par Lanthènes, est adoptée.

Bourse du 25 brumaire.

Amsterdam.....	59 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Lingot d'arg.....	50 l. 5 s.
Hambourg.....	192, 195.	Piastre.....	5 l. 6 s.
Madrid.....	11 l. 2 s. 6 d.	Quadruple.....	79 l.
Cadix.....	11 l.	Ducat d'Hel.....	1 l. 7 s. 6 d.
Gènes.....	92, 93.	Souverain.....	33 l. 15 s.
Livourne.....	101, 102.	Mandat, 3 l. 2 s., 1 $\frac{1}{2}$, 2, 2 $\frac{1}{2}$.	
Bâle.....	101 $\frac{1}{2}$.	2, 1, 2, 2 l. 19 s., 13,	
Or fin.....	101 l.	17, 16 $\frac{1}{2}$.	

Espirit $\frac{2}{3}$, 505 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 5. — Café, 1 liv. 16 à 17 s. — Sucre d'Hambourg, 1 liv. 19. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 17. — Savon de Marseille, 17 s. — Chandelle, 13, 14 s.

E R R A T A.

Dans la feuille d'hier, article Paris, au lieu de Boucqs, lisez Bruays.